

la  
cgt

LABORATOIRES  
PIERRE FABRE

Ensemble pour être plus fort !



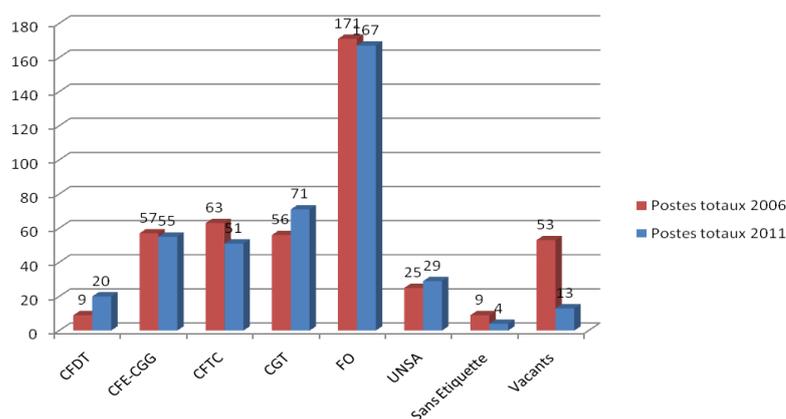
## RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Suite à ces élections et à la loi de 2008 sur la représentativité, 2 syndicats, **UNSA** et **CFDT**, en dessous des 10 %, ne sont plus représentatifs au niveau groupe et ne pourront plus participer aux négociations des accords.

**Nous constatons :**

- un recul de **FO**, **CFTC** et de la **CGC** en nombre de postes
- une progression de la **CGT** de l'**UNSA** et de la **CFDT**.

**RESULTATS EN NOMBRE DE POSTES :**



SYNDICATS	2006	2011	EVOLUTION
CGT	56	71	+15
CGC	57	55	-2
FO	171	167	-4
CFTC	63	51	-8
UNSA	25	29	+4
CFDT	9	20	+11

***FO* passe la barre des 30 %. La seule signature de ce syndicat suffira à valider un accord.**

***Seule une alliance de 2 des 3 autres syndicats représentatifs (CGC, CGT, CFTC) peut permettre de valider ou de dénoncer un accord.***

**Nous remercions les salariés qui nous ont fait confiance en nous accordant leur vote.**

**La CGT sort de cette élection avec une équipe renforcée et de nouveaux sites représentés.**





## DROIT SYNDICAL - Vive le dialogue social !

L'entreprise a souhaité mettre en place un nouveau droit syndical (accord qui régit les droits et les moyens des représentants du personnel).

Cet accord, validé par la signature de FO, CFDT, CFTC, UNSA, est un **vrai recul** limitant les actions de vos représentants.

**Il nous est de plus en plus difficile de défendre vos droits, de vous informer, de vous rencontrer.**

Pour nous, CGT, la négociation d'un accord demande une étude approfondie, une réflexion sur les propositions d'amélioration convenant à chaque corps de métiers et à chaque site, en impliquant l'ensemble des élus et syndiqués.

**Cela nécessite du travail, donc du temps !**

Ce nouveau droit syndical nous limite : il y a 11 réunions paritaires par an, l'entreprise nous accorde 5 réunions préparatoires imputées sur nos heures de délégation.

**L'entreprise ne se contente pas de limiter nos droits par le biais des accords.**

Un récent exemple : nous souhaitions participer à la libre expression lors des séminaires de rentrée des réseaux. Tout a été mis en œuvre pour empêcher notre présence en nous expliquant que la Direction ne souhaitait pas créer de précédent, en nous expliquant que seuls les élus de la branche concernée pouvait y participer, en s'appuyant sur le droit syndical – article 3-3. Pourtant celui-ci stipule : « Les réunions organisées à l'occasion d'un séminaire en France doivent être préalablement planifiées avec la Direction des Ressources Humaines afin de ne pas perturber le déroulement dudit séminaire. » Nous avons respecté en tout point cet article. Alors, que devons-nous en penser ? Peut-être ne souhaite-t-on pas que la CGT discute avec ces salariés-là ... ?

Nous constatons **un durcissement de la politique RH de l'entreprise** : le refus de prendre en compte nos propositions entraîne le net recul des droits des salariés.

### CA SUFFIT !



**ALBI : 15h00 Place du Vigan**  
**CASTRES : 17h00 devant la Sous Préfecture**

Frédéric Fabre [fredd.fabre@hotmail.fr](mailto:fredd.fabre@hotmail.fr) 06 08 26 76 05

Sandrine Boyer [boyersan@free.fr](mailto:boyersan@free.fr) 06 66 22 71 93



Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ».

**CGT, CFDT, FSU, Solidaires, Unsa appellent le 11 octobre 2011 à une journée nationale d'action interprofessionnelle, pour une autre répartition des richesses créées.**

*(voir communiqué sur le site*

<http://www.cgt.fr/La-mobilisation-pour-d-autres>)

